

## Journal n° 37 : Les groupes relais : rebondir en Eglise

### Sommaire

Editorial	page 2
Dossier : Les groupes relais	
Présentation du dossier	page 4
Faire naître et vivre un groupe	page 4
Un accueil, un chemin, une richesse	page 5
En lien avec l'Eglise	page 6
SE DIRE, en Orléanais	page 5
Des limites aussi	page 8
Redonner le goût de Dieu	page 9
Forum des lecteurs	page 3
Vie des groupes et des régions	page 10,11
Date à retenir	page 12
Le coin des livres	page 12

### Editorial

Voilà huit ans déjà, paraissait le premier « bulletin de liaison des divorcés et divorcés-remariés ». Ou en sommes-nous ? Au moment où me choit la responsabilité de la rédaction de ce journal, il me paraît utile de poser la question : ce bulletin est-il toujours nécessaire ?

Depuis janvier 95, une prise de conscience s'est opérée dans le peuple de Dieu. En son sein, beaucoup de croyants sont blessés par un divorce et certains plus encore par l'Eglise qui les exclut de la communion. Mais aujourd'hui cette difficulté est prise en compte, cette souffrance de certains n'est plus cachée ni oubliée, cet accroc à la miséricorde que ne cesse de prôner l'Evangile est dénoncé. Car il n'est pas possible qu'un remariage dans l'amour soit le péché dont parle Jésus, le seul qui soit irrémissible, le péché contre l'Esprit.

**Il y a eu des avancées** : des évêques, des théologiens, ont fait des propositions pour une réintégration eucharistique (selon certaines conditions) de personnes divorcées-remariées, beaucoup de paroisses ont créé un groupe d'accueil de personnes divorcées et/ou divorcées-remariées. Un nombre certain de diocèses ont une pastorale familiale qui fait la place, et quelquefois importante, à cette question et aux groupes qui la portent. Si bien que, peu à peu, me semble-t-il, s'affermir l'idée-d'avantage exprimée par l'Eglise aujourd'hui- que les personnes divorcées et divorcées-remariées sont pleinement membres de la communauté, alors que beaucoup, à cause de la discipline de l'Eglise, ne le croyaient pas.

Reste que tout sacrement est interdit aux personnes divorcées-remariées, qu'une prière à l'occasion d'un remariage n'est toujours pas possible officiellement, que des personnes sont toujours isolées et ne trouvent pas le soutien ecclésial qu'elles seraient en droit d'attendre.

Oui, il nous faut continuer. Il nous faut marcher avec ce grand mouvement d'Eglise qui souligne que des personnes en détresse ne sont pas accueillies, a fortiori portées

évangéliquement. Il nous faut poursuivre cette volonté de tisser des liens entre les personnes, entre les groupes, qui nous permettent de nous enrichir mutuellement de nos réflexions, de nos témoignages, de nos façons de vivre la même foi selon des chemins différents. Il nous faut, dans la ligne que nous nous sommes fixée, c'est-à-dire en Eglise, dans l'esprit de paix et de confiance que nous donne l'Evangile, loin donc de toute polémique, nourrir notre espérance d'un changement dans la discipline de l'Eglise. « Laisserons-nous à notre table un peu de place aux remariés » ?

Il nous faut continuer, et davantage tous ensemble. Souvent ce journal a été l'émulation de quelques parisiens. Ce numéro sur les groupes voit des articles et témoignages venant de toute la France : quelle joie ! Merci à ceux qui ont pris la plume (ou le clavier). Ce journal, c'est celui de tous, construit par des apports multiples, relatant des expériences diverses. Qu'il nous rassemble dans la communion de l'espérance.

Bruno LAURENT